

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2025-208 du 9 décembre 2025

Décision modificative n°3 - exercice budgétaire 2025

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure ci-après, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Adopte la décision modificative n°3-2025 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes.

Le Président,



Michel MENARD
Président du conseil d'administration
12 déc. 2025

Michel MENARD

RAPPORT DE PRÉSENTATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 9 décembre 2025

Décision modificative n°3 - exercice budgétaire 2025

Le présent rapport formalise les propositions de la décision modificative n°3 de l'exercice 2025. Budgétirement, cette décision modificative conduit à accroître de 95.000 € l'autofinancement du SDIS et à réduire les prévisions de recours à l'emprunt de 50.000 € qui s'élèvent alors à 12,5 M€.

Section de fonctionnement

Les inscriptions nouvelles se traduisent par un accroissement net des dépenses de 132.000 € et des recettes réelles de 227.000 € :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<i>Sinistres sur véhicules</i>			
Avance pour réparations	+ 100.000 €	Remboursement de l'assureur	+ 100.000 €
<i>Provisions</i>			
Constitution et ajustement	+ 8.000 €	Reprise	+ 127.000 €
<i>Divers</i>			
Annulation pénalités sur marché de travaux	+ 21.000 €		
Assurance Flotte automobile	- 27.000 €		
Indemnités suite jugements	+ 27.000 €		
Admissions en non valeur	+ 3.000 €		
Total Dépenses réelles	+ 132.000 €	Total Recettes réelles	+ 227.000 €

Section d'investissement

Les propositions visent à réajuster les recettes réelles de 12.000 € et à l'inscription de 57.000 € en dépenses réelles afin de procéder aux écritures de régularisations relatives à l'opération de co-maitrise d'ouvrage pour la construction des CIS et CIR à Pornic :

- Au versement au Département du trop-perçu de 52.000 € ;
- Au réajustement de 5.000 € des crédits de paiement de l'autorisation de programme dans l'éventualité où le SDIS serait amené à annuler la pénalité de retard appliquée sur l'un des marchés de travaux.

Par ailleurs, le budget primitif 2026 ne sera adopté qu'en mars 2026. Aussi pour assurer la pleine capacité du SDIS à exécuter ses projets dès le début de l'exercice avant le vote du budget, il convient :

- De revoir la ventilation des crédits de paiement des autorisations de programme en cours de réalisation ;
- D'anticiper l'adoption de l'autorisation de programme « Programme Véhicules 2026 » n°400-2025-1 pour un montant de 5.150.000 € affecté au chapitre 23 et dont les crédits de paiement 2026 s'élèveraient à 1.710.000 € ;
- D'augmenter le montant de l'autorisation de programme n°400-2023-1 « Programme Véhicules 2024 » de 20.000 €, le portant à 4.560.000 € affecté au chapitre 23 ;
- D'augmenter le montant de l'autorisation de programme n°100-2023-1 « CFD – Plateau technique » de 80.000 € pour son opération « acquisition et installation des simulateurs », le portant à 2.830.000 € affecté au chapitre d'opération 2024001.

Ainsi les crédits de paiement des autorisations de programme se déclinent de la manière suivante :

Les autorisations de programme affectées à des projets immobiliers :

En euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté	Total des réalisations au 31/12/24	Prévisions de réalisation 2025	Crédits de paiement 2026	Reste à financer
CIS Rezé – Aménagement et extension	100-2018-1	8.185.000	1.539.992	3.390.800	2.656.000	598.208
<i>dont mobilier</i>						
		85.000	2.274	7.800	66.000	
<i>Affectée au chapitre opération n°2018001</i>						
CIS – CIR Derval	100-2019-1	6.310.000	735.214	4.712.200	671.000	191.586
<i>dont mobilier</i>						
		50.000	0	0	50.000	
<i>Affectée aux chapitres opération n°2019001 et 4581002</i>						
CFD¹	100-2023-1	2.830.000	0	423.000	2.397.400	9.600
<i>Opération n°1 : Plateau technique - Simulateurs</i>						
		2.830.000	0	423.000	2.397.400	9.600
<i>Affectée au chapitre opération n°2024001</i>						
7^{ème} Centre de l'agglomération nantaise	100-2024-1	12.000.000	0	0	114.000	11.886.000
<i>Affectée au chapitre opération n°2024003</i>						
CIS Saint Brévin – Phase 1	100-2024-2	2.350.000	0	38.200	367.000	1.944.800
<i>Affectée au chapitre opération n°2024004</i>						
CIS Le Pouliguen	100-2024-3	1.800.000	0	0	3.000	1.797.000
<i>Affectée au chapitre opération n°2024005</i>						
CIS Orvault Nantes Nord	100-2025-1	2.500.000	0	0	5.000	2.495.000
<i>Affectée au chapitre opération n°2025001</i>						
CIS Joué sur Erdre	100-2025-2	1.200.000	0	0	16.000	1.184.000
<i>Affectée au chapitre opération n°2025002</i>						
CIS Saint Michel Chef Chef	100-2025-3	1.200.000	0	0	0	1.200.000
<i>Affectée au chapitre opération n°2025003</i>						
Total		38.375.000	2.275.206	8.564.200	6.229.400	21.306.194

¹ CFD : Centre de Formation Départemental

Les autorisations de programme affectées à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine immobilier :

En euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté	Total des réalisations au 31/12/24	Prévisions de réalisation 2025	Crédits de paiement 2026	Reste à financer
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200-2021-1	1.850.000	1.307.179	67.700	130.000	345.121
<i>Affectée au chapitre opération n°2021001</i>						
Entretien du patrimoine immobilier 2022-2026	200-2021-2	5.300.000	2.217.932	1.274.100	1.610.000	197.968
<i>Opération 1 : Entretien courant</i>		4.500.000	2.217.932	1.168.400	981.500	132.168
<i>Opération 2 : Gros entretien</i>		800.000	0	105.700	628.500	65.800
<i>Affectée au chapitre opération n°2022001</i>						
Travaux d'économie d'énergie et de transition écologique	200-2023-1	2.890.000	346.359	501.500	610.000	1.432.141
<i>Affectée au chapitre opération n°2023001</i>						
Total		10.040.000	3.871.470	1.843.300	2.350.000	1.975.230

Les autorisations de programme affectées à l'acquisition de véhicules :

En euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté	Total des réalisations au 31/12/24	Prévisions de réalisation 2025	Crédits de paiement 2026	Reste à financer
Programme véhicules 2024	400-2023-1	4.560.000	608.094	2.685.100	1.262.000	4.806
<i>Affectée au chapitre 23</i>						
Programme véhicules 2025	400-2024-1	4.100.000	0	657.100	3.332.000	110.900
<i>Affectée au chapitre 23</i>						
Programme véhicules 2026	400-2025-1	5.150.000	0	0	1.710.000	3.440.000
<i>Affectée au chapitre 23</i>						
Total		13.810.000	608.094	3.342.200	6.304.000	3.555.706

Les autorisations de programme affectées aux projets informatique et de transmission :

En euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté	Total des réalisations au 31/12/24	Prévisions de réalisation 2025	Crédits de paiement 2026	Reste à financer
Subvention RRF	600-2025-1	5.375.000	0	537.500	538.000	4.299.500
		<i>Affectée au chapitre 204</i>				
Total		5.375.000	0	537.500	538.000	4.299.500

Selon les prévisions de réalisation, 3 autorisations de programme devraient prendre fin au 31 décembre 2025, il s'agit de :

- AP n°100-2013-2 « CIS – CIR Pornic » ;
- AP n°400-2021-1 « Programme véhicules 2022 » ;
- AP n°400-2022-2 « Programme véhicules 2023 ».

Crédits d'ordre

Dans le cadre de la clôture de l'opération de co-maitrise d'ouvrage avec le Département pour la construction des CIS et CIR à Pornic, il convient de procéder à des écritures de régularisation afin que l'inventaire du SDIS et que le compte d'opération sous mandat soient conformes à la clé de répartition définitive. Il s'agit d'opérations d'ordre intra-section d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de 737.000 €

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Adopter la décision modificative n°3-2025 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recette ;
- Approuver la création de l'autorisation de programme n°400-2025-1 « Programme Véhicules 2026 » pour un montant de 5.150.000 € affecté au chapitre 23 ;
- Approuver l'augmentation de 20.000 € de l'autorisation de programme n°400-2023-1 « Programme véhicules 2024 » portant son montant à 4.560.000 € affecté au chapitre 23 ;
- Approuver l'augmentation de 80.000 € de l'autorisation de programme n°100-2023-1 « CFD » portant son montant à 2.830.000 € affecté au chapitre d'opération 2024001 ;
- Approuver les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées dans le rapport

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2025 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	27 novembre 2025
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	10
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	13
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	3
- Mme BIGEARD à Mme FOUQUET	
- Mme GRELAUD à M. COROUGE	
- Mme THOMINIAUX à M. PLOTEAU	

Ont pris part au vote :

- M. THIRIET François, Conseiller départemental de Rezé 2 suppléant de M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4 (en visioconférence)
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1 (par délégation de vote)
- M. BOLO Pascal, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BERTIN Patrick, Vice-président de la Communauté de Communes Grandlieu (en visioconférence)
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande (en visioconférence)
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1 (en visioconférence)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (en visioconférence)
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même (en visioconférence)
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay (en visioconférence)
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1 (par délégation de vote)
- Mme HALGAND Marie-Anne, Vice-Présidente CARENE (en visioconférence)
- M. LEBEAU Bernard, 1er Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Pontchâteau
- M. PERRAIS Vice-Président de la Communauté de Commune du Pays de Pont-Château-St Gildas suppléant de M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE (en visioconférence)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2 (en visioconférence)
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration, Conseillère départementale de Nantes 1
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4 (en visioconférence)
- M. PLOTEAU Jean-Yves, Vice-président de la COMPA
- Mme BESLIER Laure Conseillère Métropolitaine de Nantes Métropole (en visioconférence)
- Mme SORIN Nelly, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Clisson
- Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géron (par délégation de vote)
- M. TURQUOIS Laurent, Conseiller départemental de St-Sébastien-sur-Loire (en visioconférence)

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.